

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1562

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les investissements nécessaires à réaliser pour adapter nos infrastructures portuaires à l'accélération de la production des énergies renouvelables, en particulier pour l'éolien en mer.

Il s'intéresse également à présenter une stratégie de financement public de ces transformations portuaires et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ces transformations.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander la remise d'un rapport sur les investissements nécessaires à transformer nos ports pour les adapter à l'accélération de la production des EnR.

Parent pauvre de la politique d'aménagement, les ports français ont connu un désinvestissement croissant et chronique ces dernières années.

Aujourd'hui il est pourtant essentiel de les transformer et de les adapter à la transition énergétique. Le seul exemple de la montée en puissance de l'éolien flottant dans les années à venir souligne combien nos ports ont besoin d'investissements : la construction de ces éoliennes à plus grandes dimensions exigera de renforcer les quais et les bollards afin de pouvoir y accueillir ces énormes structures. Le flotteur d'une éolienne flottante s'il est en acier pèse avec la turbine, entre 2 500 et 4

000 tonnes. S'il est en béton, c'est plutôt de l'ordre de 10 000 tonnes. Un vrai sujet pour les ports, où les capacités portantes des quais, des matériels de levage et de remorquage, de même que les espaces de stockage sont insuffisants.

Nous avons donc besoin de connaître quel est le niveau de financement nécessaire à apporter à nos ports pour réaliser ces investissements. Le rôle de l'Etat dans cette stratégie de financement doit également être clarifié à travers ce rapport de la même manière que les enjeux économiques sociaux et environnementaux de ces réalisations.